



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

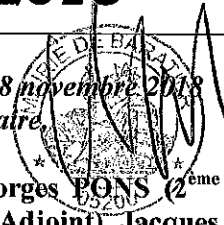
DÉPARTEMENT des HAUTES-ALPES

MAIRIE de BARATIER

05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

Affiché en Mairie, le 08 novembre 2018
Le Maire,



PRESENTS

Jean BERNARD (Maire), Christine MAXIMIN (1^{ère} Adjointe), Georges PONS (2^{ème} Adjoint), Christian STRAPPAZZON (3^{ème} Adjoint), Daniel MEGEVAND (4^{ème} Adjoint), Jacques BELLOT (Conseiller Municipal), Olivier BROQUEDIS (Conseiller Municipal), Damien CRAISSE (Conseiller Municipal), Monique FARNAUD (Conseillère Municipale), Nathalie FAURE-BRAC (Conseillère Municipale), Jean-Pierre GUASCO (Conseiller Municipal), Jean-François MESROBIAN (Conseiller Municipal), Marc VIGNAL (Conseiller Municipal)

ABSENTS (Excusés)

Audrey ROUX (Conseillère Municipale) (procuration donnée à Monique FARNAUD)
Jean-François CONDEVAUX (Conseiller Municipal)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MEGEVAND

Ouverture de la séance à 18 h 15.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 09 octobre 2018. Il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 17/2014 du 04 avril 2014, visée par la Préfecture le 11 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre des décisions relevant des compétences énumérées à l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'Article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

- Travaux Isolation/Toiture Ecole de Baratier/Saint Sauveur – Entreprise FIGARELLA Lot n° 01 Démolitions/Maçonnerie : Avenant n° 1 Prolongation du délai d'exécution – Avenant n° 2 Modification des travaux de doublage pour 2 293,38 € HT – Décision du Maire n° D 13/2018 du 11 octobre 2018.
- Travaux Isolation/Toiture Ecole de Baratier/Saint Sauveur – Entreprise DAUTREMER Lot n° 02 Désamiantage/Couverture/isolation : Avenant n° 2 Prolongation du délai d'exécution – Avenant n° 2 Changement de la cheminée existante pour 1 593,96 € HT – Décision du Maire n° D 14/2018 du 11 octobre 2018.

- Travaux Isolation/Toiture Ecole de Baratier/Saint Sauveur – Entreprise SCARA Lot n° 04 Electricité : Avenant n° 1 Prolongation du délai d'exécution – Avenant n° 2 Travaux sur le système de sécurité incendie et réalimentation d'un luminaire pour 210,31 – Décision du Maire n° D 15/2018 du 11 octobre 2018.
- Travaux Isolation/Toiture Ecole de Baratier/Saint Sauveur – Entreprise MIROITERIE GAPENCAISE lot n° 03 Menuiserie extérieure : Avenant n° 1 Prolongation du délai d'exécution – Décision du Maire n° D 16/2018 du 11 octobre 2018.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

VU la délibération n° 13/2018 du 12 avril 2018 adoptant le budget prévisionnel de l'année 2018 ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires en vue du paiement du solde des travaux de l'Ecole de Baratier/Saint Sauveur et de la Grande Rocade ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'Exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2313	Construction	35 000,00
TOTAL			35 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2182	Matériel de transport	35 000,00
TOTAL			35 000,00

AVENANT N° 1 AU CONTRAT AVEC JVS MAIRISTEM HORIZON VILLAGE ON-LINE NOUVEAU MILLESIME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 52/2017 en date du 18 décembre 2017, il a été décidé de renouveler le contrat « Horizon Villages On-Line Nouveau Millésime » avec la Société JVS Mairistem (comptabilité, élections, état civil.....).

Suite aux divers changements réglementaires et aux évolutions liées à la dématérialisation (prélèvement à la source, Répertoire Electoral Unique, réforme des marchés publics, télétransmission des actes....), il convient de passer un avenant au contrat susmentionné avec la Société JVS Mairistem afin de pouvoir mettre en œuvre tous ces changements.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à intervenir et demande aux Conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du Maire.

- **DECIDE** de passer un avenant (jointe) au contrat Horizon Villages On-Line Nouveau Millésime avec la Société JVS Mairistem afin de mettre en œuvre les différentes évolutions de la dématérialisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant à intervenir.
- **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette proposition seront inscrites aux Chapitre et Articles des budgets concernés.

DIVERS

Ecole de Baratier/Saint Sauveur

Un agent communal a signalé la présence de guêpes dans l'enceinte du bâtiment scolaire lorsqu'il effectuait l'entretien des locaux durant les vacances. Le nécessaire a immédiatement été fait. Par contre, il conviendrait de revoir l'isolation entre la verrière et le bâtiment existant.

Affouage 2017 Journée de menus travaux

M. le Maire fait part que les travaux effectués par les affouagistes qui consistaient au nettoyage de revers d'eau (une soixantaine) de l'Osselin à la Grande Rocade (6 personnes sont intervenues) ont été réduits à néant par le passage de nombreux quads, buggys ou autres qui ont recouvert ceux-ci de graviers. Le travail est à refaire.

Un arrêté municipal sera pris prochainement pour interdire le passage de ces véhicules à moteur qui font d'importants dégâts sur cette route forestière.

La séance est levée à 18 h 45.

~~~~~